Synthèse deuxième Visio du Collectif CF Le 19 juin 2020

1/ Sur le contrat d'objectifs et de moyens et la reprise de l'activité du CF

Une troisième visio doit s'organiser dans la semaine du 6 juillet sur ces thèmes.

2/ Organisation du collectif (point n°1 de l'ordre du jour)

2.1/ La lettre du CF

Les membres du collectif s'entendent sur **l'utilité de faire paraître une lettre** du collectif CF.

La parution régulière est soumise à l'approbation de la CEN. La prochaine session du 29 juin devrait prononcer un accord de principe.

La question du lectorat de cette lettre s'est posée. Il ressort des débats que la légitimité du collectif CF porte sur les sujets inhérents à ce secteur et par conséquent notre lettre serait destinée à tous les agents de la sphère du CF (de la programmation au recouvrement et dans tous les services du réseau).

Il apparaît clair que les travaux du collectif ne doivent pas se limiter aux vérificateursrices. Bien entendu, les écrits devront être plus didactiques à mesure qu'ils s'adresseront à un public plus large, et plus précis sur des sujets resserrés.

Sur la base du document du 22 avril, le contenu des lettres du collectif CF a été discuté. Des interventions ont rappelé que les articles devront **être lisibles de tous, opérationnels, et partager les écrits de la Fédération**. Cette lettre devra aussi mutualiser ce qui remonte des sections.

Un consensus s'est établi sur l'esprit qui devait présider à la rédaction de la future lettre du collectif sur la base (notamment sur la forme) de l'ancien « l'Avis des brigades ».

Les priorités des prochaines productions sont : la loi ESSOC, les régularisations suites au confinement, le recours excessif au contrôle apaisé, Pilat, la MRV et ses conséquences, et enfin les conditions de la reprise de l'activité qui démontrent que la société a pu faire le choix de suspendre le contrôle fiscal qui n'était donc pas une priorité.

Enfin, la publication du collectif CF laisse possible la participation des membres du collectif à des commandes pour le Mag ou à des propositions d'articles dans le magazine syndical.

2.2/ Sur le collectif

A la question à quoi doit servir le collectif ? Les membres ont répondu qu'il devait être un **lien** entre les agents en charge du Contrôle Fiscal.

Les référents désignés dans chaque section devront à la fois être les interlocuteurs des demandes du collectif mais aussi les liens qui permettront de faire remonter des informations locales au collectif.

2.3/ Sur la méthode de travail

Un constat a été établi sur le mode d'organisation du travail du collectif :

- 1/ Partir du Document d'Orientation issu du dernier congrès
- 2/ Faire évoluer le revendicatif compte tenu des très nombreuses réformes structurelles que nous avons connu en moins d'un an : NRP, Contrat d'Objectifs et de Moyens, loi de Transformation de la Fonction Publique, crise du Covid et réorganisation des structures de travail (place du télétravail, agents du CF comme variable d'ajustement, nouvelle culture du contrôle moins intrusif, menaces sur les emplois, etc ...).
- 3/ Rédiger de nouvelles propositions (consensus sur le caractère opérationnel des écrits du collectif)
- 4/ Amener ces propositions au prochain congrès

2.4/ <u>Sur l'ouverture sur l'extérieur</u>

Le document du 22 avril proposait de s'ouvrir sur l'extérieur (organisations, associations, politiques, autres ministères notamment celui de la justice).

Rappel a été fait d'un travail qui a été mené avec la Justice sur la proposition de la levée du verrou de Bercy.

Si au départ les positions étaient divergentes, un travail coordonné a permis d'établir une plate-forme commune (certes minimale) sur la question.

Benoit compilera l'historique des travaux de la CEN et l'avis du CESE sur l'évitement fiscal pour que tous les membres puissent partager le même contenu.

Dans le même objectif, parmi les premiers travaux à faire entre les membres du collectif il y a l'appropriation des travaux précédents afin d'avoir une connaissance commune de l'antériorité et ne pas recommencer un travail déjà accompli.

3/ Les référents CF des sections (point n°2 de l'ordre du jour)

3.1/ Retour du mail adressé aux sections

34 sections ont répondu au mail désignant 38 référents.

C'est un nombre jugé encourageant. Une relance des sections est à envisager rapidement.

Celle-ci pourrait aussi passer par la saisine des **régionaux** afin de les intégrer et les sensibiliser aux travaux du collectif.

3.2/ Sur le guestionnaire

La Dircofi Nord a réalisé un questionnaire à destination des agents sur l'organisation de leur service pendant le confinement, leur sentiment sur les informations transmises par la direction et sur leur ressenti à propos du télé-travail.

Le collectif s'est demandé s'il était opportun de proposer un tel questionnaire au BN à destination des agents CF.

Post visio, la CEN s'est engagée sur la rédaction d'un questionnaire pour tous les agents de la DGFIP. Dans le but de ne pas télescoper les deux projets, il n'y aura pas de questionnaire spécifique CF.

4/ Conclusion

Il est ressorti de la réunion que :

- 1- le collectif doit partir du Document d'Orientation du dernier congrès pour commencer ces travaux
- **2** que le collectif doit mutualiser les fiches de la Fédération, dans un premier temps à l'intérieur même du collectif
- 3- prendre connaissance des documents préparatoires du congrès de la Fédération et de la Confédération

Enfin, même si à partir du mois de septembre, les réunions en présentiel seraient possibles, il est probable que le collectif continue d'organiser des visio-conférences qui donnent majoritairement satisfaction et qui permettent de ne pas engager des financements excessifs.